

Je suis en terminale et je veux faire des études de santé

(maïeutique, médecine, odontologie, pharmacie et kinésithérapie)

Quelles formations me sont proposées par l'université d'Artois ?

Deux exemples

Une licence avec une option « accès santé » *

L.A.S

Sonia aimerait être pharmacienne ou chirurgien-dentiste et s'intéresse aux sciences



Elle choisit une licence de chimie, physique-chimie ou sciences de la vie à la faculté Jean Perrin qui correspond le mieux à ses projets et à ses points forts et qui propose des enseignements liés à l'option « accès santé »



Si Sonia valide sa 1^{re} année de licence, elle pourra candidater dans les filières de santé pharmacie ou odontologie



Si Sonia ne valide pas sa 1^{re} année de licence, elle ne peut pas candidater aux études de santé



elle est admise en 2^e année de pharmacie



elle poursuit en 2^e année de chimie



elle peut redoubler cette 1^{re} année



elle peut se réorienter via **Parcoursup**

et elle peut candidater à nouveau aux études de santé après au moins une année supplémentaire



UNIVERSITÉ D'ARTOIS



= réussite au concours d'accès

Un parcours spécifique « accès santé », avec une option d'une autre discipline *

PASS

Nicolas aimerait être médecin ou sage-femme et aime les sciences



Il choisit la faculté de santé de l'UPJV qui dispose d'un parcours spécifique « accès santé » et prend une option sciences qui correspond à ses points forts et à ses autres projets éventuels



Si Nicolas valide sa 1^{re} année il candidate dans les filières de santé médecine ou maïeutique



Si Nicolas ne valide pas sa 1^{re} année il ne peut pas candidater aux études de santé ; il ne peut pas redoubler cette année



il est admis en 2^e année de médecine



il poursuit en 2^e année de licence à la faculté Jean Perrin



il doit se réorienter via **Parcoursup**

et il peut candidater à nouveau aux études de santé après au moins une année supplémentaire



= réussite au concours d'accès

Études de santé : 2 voies principales



L.AS (Licence avec option « Accès Santé »)

Licence disciplinaire conventionnée avec une faculté de médecine pour proposer des cours « option santé » permettant l'accès au concours

PASS (Parcours d'Accès Spécifique Santé)

Parcours spécifique proposé par les facultés de médecine permettant une réorientation en 2^e année vers une licence conventionnée en cas de réussite de la première année mais d'échec au concours

Les L.AS à la faculté des sciences Jean Perrin

3 licences de la faculté des sciences J. Perrin conventionnées avec la faculté de médecine de l'UPJV

- Chimie
- Physique-chimie
- Sciences de la vie

L'organisation des cours

Les étudiants suivent l'intégralité de l'une des 3 licences ci-dessus et les cours de l'« option santé »

Le contenu de l'option santé

4 types d'unités (UE) pour un total de 10 crédits (ECTS)

- Socles : anatomie, physiologie, médicament, ...
- Transversales : anglais, connaissance des métiers
- Fonction de la L.AS : santé publique pour les licences scientifiques de la faculté Jean Perrin
- Filières : ex. : maïeutique

Les UE transversales sont des UE de la licence disciplinaire

Les autres unités sont en partie dématérialisées et dispensées par la faculté de médecine

Qui peut suivre les UE de l'option santé ?

L'ensemble des étudiants inscrits dans une L.AS de l'université d'Artois, même sans avoir sélectionné le parcours « Option Santé » de la licence dans Parcoursup

L'accès aux études de santé depuis une L.AS

L'étudiant ayant validé sa licence disciplinaire **en 1^{ère} session** et l'ensemble des unités de l'option santé peut présenter le concours

Concours sur dossier à l'issue duquel on peut être :

- **Admis** : accès en 2^e année du parcours de santé choisi (médecine, pharmacie, maïeutique, ...) *[maximum 50% du nombre de places en 2^{ème} année]*
- **Admissible** : convocation à une épreuve d'oral *[2 fois plus de candidats admissibles qu'admis]* sur des questions transversales non abordées au cours de l'année sous la forme de 2 épreuves de 10 minutes (les candidats convoqués à l'oral disposeront d'une formation de préparation)
- **Ajourné** : le candidat peut poursuivre sa licence disciplinaire en 2^e année et pourra représenter encore une fois le concours d'accès après avoir acquis au moins 60 ECTS supplémentaires

% d'étudiants L.AS admis au concours

90% des places attribuées pour les étudiants de PASS et de L.AS (écoles paramédicales et passerelles obtenant les 10% restants)

Sur ces 90%, au moins 30% des places sera réservé à terme pour les étudiants venant de L.AS

Faculté des sciences Jean Perrin

Rue Jean Souvraz – SP18

62307 LENS Cedex

<http://sciences.univ-artois.fr>



UNIVERSITÉ D'ARTOIS